

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La souscription d'un contrat d'abonnement auprès de LE MANS FC pour la saison 2025/2026 implique l'adhésion aux conditions générales de ci-dessous.

ARTICLE 1 : OBJET

La carte d'abonnement donne droit d'accès pour **assister aux matchs à domicile** de championnat de Ligue 2 BKT du MANS FC se déroulant au stade Marie MARVINGT, soit 17 matchs.

ARTICLE 2 : DUREE

Le contrat est à durée déterminée pour la saison sportive telle que définie par la Ligue de Football Professionnelle pour assister aux matchs à domicile du championnat de Ligue 2 BKT.

ARTICLE 3 : PRIX

Le prix stipulé sur le bon de commande visé au recto est ferme et définitif. ~~Le prix est payé par carte bancaire.~~

ARTICLE 4 : UTILISATION DE LA CARTE

L'abonné reconnaît que pour des impératifs de sécurité, il est nécessaire que LE MANS FC connaisse son identité et son adresse. Les cartes perdues engendreront un coût de 15€ pour éditer un duplicata. En cas de vol (et contre présentation d'un dépôt de plainte auprès des autorités compétentes), un duplicata vous sera délivré gratuitement. Dans ce cas, l'abonné s'engage à immédiatement informer le club afin d'éviter qu'il ne reste responsable de son utilisation abusive.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES

L'abonné doit présenter son abonnement au contrôle pour accéder à sa tribune. En vertu du règlement de la Ligue de Football Professionnelle, tout spectateur doit être muni d'un titre d'accès, enfants mineurs compris. L'abonné devra se conformer à toutes les règles existantes ou susceptibles d'être édictées par la LFP. L'abonné s'engage à respecter les consignes, notamment de sécurité prises par l'organisateur du match afin d'assurer la sécurité des supporters des équipes visiteurs. L'abonné est informé que la loi du 6 décembre 1993 punit de 3 ans d'emprisonnement et de 15.244,90 € d'amende toute personne qui introduit ou tenterait d'introduire dans le stade des fusées, fumigènes ou autre artifice, ainsi que tout objet susceptible de constituer une arme ou de présenter un danger pour les personnes tels que couteau, ciseaux, cutter, rasoir, bouteille, canette, hampe de drapeau rigide ou de gros diamètre, etc...En conséquence, l'accès au stade n'est possible qu'au porteur d'un billet ou d'un abonnement qui se sera préalablement soumis aux mesures destinées à prévenir toute atteinte à la sécurité. Toute sortie du stade est considérée comme définitive.

ARTICLE 6 : INFRACTION AU REGLEMENT

Toute infraction constatée, fraude ou tentative de fraude entraînera de plein droit la résiliation de l'abonnement sans remboursement et sans préjudice de poursuites pénales.

ARTICLE 7 : MATCHS AU STADE

LE MANS FC n'encourt aucune responsabilité en cas d'impossibilité d'utiliser le stade ou certains espaces du fait de la survenance de tout événement constituant un cas de force majeure ou survenant du fait d'un tiers, notamment intempéries, grèves, changement de réglementation, suspension de terrain, décisions de LE MANS STADIUM en cas d'organisation en parallèle d'une autre manifestation ou de toute autorité compétente en matière de sécurité et de discipline. LE MANS FC n'est en aucun cas responsable des modifications de calendrier des matchs pour la saison 2025/2026. L'abonné renonce expressément à toute indemnité de quelque nature que ce soit, en cas de survenance d'un des faits visés ci-dessus. LE MANS FC n'est en aucun cas responsable des infractions commises pendant le déroulement des rencontres dans le stade, ni des dommages subis sauf s'ils engagent la responsabilité civile de LE MANS FC dans la limite des assurances souscrites à cet effet. Ces différents cas pourront amener LE MANS FC à reporter la date de son match ou de le déplacer dans un autre stade, sans pour autant que l'abonné puisse demander un quelconque dédommagement à LE MANS FC.

ARTICLE 8 : LITIGES

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent règlement est régi par le droit français.

SIGNATURE ET DATE :

Prénom et nom de l'abonné

En manuscrit "lu et approuvé" et « Je déclare avoir pris connaissance et accepter expressément les conditions générales des conditions générales d'abonnement »

IMPORTANT

Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Si vous ne souhaitez pas que ces données soient transmises à nos différents partenaires pour vous faire des offres commerciales, cochez cette case ☐